

ASSOCIATION POUR LE DROIT DE MOURIR DANS LA DIGNITÉ

Parce que chacun doit avoir le droit de faire respecter ses volontés, y compris celle de renoncer à la vie.

Missions :

- Faire respecter le droit pour tout patient d'être informé sur son état de santé, d'accepter ou d'interrompre un traitement, de bénéficier d'une euthanasie si les conditions légales sont respectées.
- Faire respecter en cas d'inconscience du patient, ses volontés relatives au refus de traitement et à la fin de vie antérieurement déclarées.
- Obtenir l'élargissement de la loi de dépénalisation de l'euthanasie aux situations d'incapacité irréversible de s'exprimer.
- Obtenir la suppression de la validité de cinq ans et la simplification de la rédaction de la déclaration anticipée d'euthanasie.

COORDONNÉES

Rue du Président, 55 - 1050 Bruxelles

Tel : 02/502.04.85

Mail : info@admd.be

SITE WEB : www.admd.be



Association pour le Droit de Mourir dans la Dignité

Association pluraliste